

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 27 septembre 2024

Etaient présents : Mr Pierre GARBIL, Mme Sylvie BURELLIER, Mr Didier PINAY, Mr Philippe CIRUSSE, Mme Florence DUPUY, Mme Pascale BRUNELIN, Mr Philippe BLANC, Didier PINAY, Pascale BRUNELIN, Yannick PLEVY, Mme Aurélie HOMEYER, Mme Claudine CHAZELLE, Mme Marie-Christine GAREL, , Mme Catherine BRICAUD, Mr Benjamin GARNIER,

Absences excusées : Mr Jean-Paul NIELACNY, Mr Michel REY

Secrétaire de séance : Mme Florence DUPUY

### Procès-verbal du dernier conseil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal

### Convention d'expérimentation pour la mise en place d'objets connectés

Le SIEL-TE et la Commune ont décidé de s'engager dans une expérimentation par la mise en place d'objets connectés. Il s'agit de faire une expérimentation de suivi à distance de deux cuves de gaz dans l'objectif d'améliorer le suivi des consommations, le remplissage et la gestion des cuves. Cette expérimentation permettra à la commune de réduire le déplacement de l'équipe Technique, d'optimiser la gestion des chaufferies et de faciliter la prise de décision.

Le SIEL-TE s'engage à assumer les obligations suivantes :

- Achat et mise à disposition de la commune des capteurs dans la limite de 2 000 €,
- Mise à disposition gratuite du réseau Roc42<sup>®</sup>,
- Conduite des tests réseau et des remontées des capteurs,
- Désignation d'un interlocuteur technique dans la mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation,
- Accompagnement, supervision et évaluation de l'expérimentation par la chargée d'Innovation.

La commune s'engage à assumer les obligations suivantes :

- Installation du capteur,
- Désignation d'un interlocuteur.

La durée maximum de cette expérimentation est fixée à 6 mois. A l'issue : Si la commune et SIEL valident l'expérimentation : le SIEL prend en charge 50% du montant des capteurs. Reste à charge pour la commune 433€. Si la commune et le SIEL souhaite arrêter l'expérimentation, le SIEL récupère les capteurs

**Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil approuve la convention d'expérimentation avec le SIEL.**

### Constitution d'un groupe de travail sur le PLUi à 87 communes

Le PLUi avait été fait à 45 communes. Avec la fusion des intercommunalités, désormais Loire Forez compte 87 communes. Ces dernières communes doivent donc intégrer le PLUi. C'est la raison pour laquelle un nouveau PLUi est à l'étude et devrait se finaliser en 2026. Les avis et enquêtes publiques devraient avoir lieu fin 2025, début 2026. Un groupe est donc constitué au sein du conseil municipal pour suivre ce dossier.

### Devis divers

Des questions se posent concernant la pose d'un portail sur le bâtiment technique. Pour l'instant,

les devis et projets proposés ne permettent pas de prendre position. Ce dossier sera revu ultérieurement

Questions diverses :

A Pralong, le 04 octobre 2024

Le secrétaire de Séance  
Florence DUPUY



Le Maire  
Pierre GARBIL

